

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

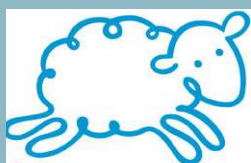
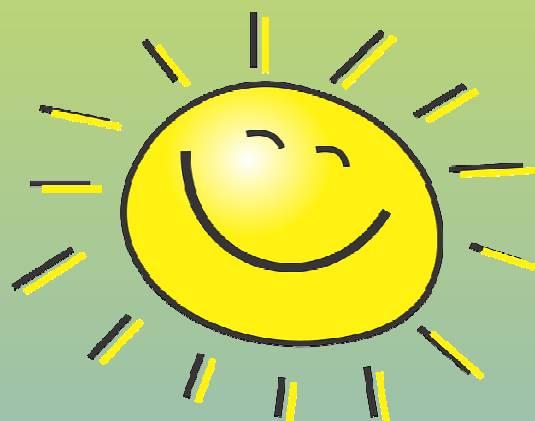
MAIRIE
DE

MONTPEYROUX



ECHO DE MONTPEYROUX

MAI 2015



BULLETIN MUNICIPAL N°120

MAI 2015

ETAT CIVIL

COMMUNE DE MONTPEYROUX 2015

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

Tél : 04.67.96.61.07

Fax : 04.67.96.69.25

Email : contact@montpeyroux34.fr

Site internet : www.montpeyroux34.fr

À partir du 1er Juillet :

www.montpeyroux34.com

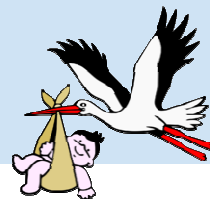
BIENVENUE A :

**ADELE de Aurélie Crombecque
et Laurent Escot**

**CHARLY de Barbara Gheude
et Benjamin Jacquart**

**CESAR de Sophie Lhuillery
et Aurélien Martinache**

**ARTHUR de Laurie Rouvière
Et Romain Barbe**



SOMMAIRE

Editorial du maire p3

P.V Conseils Municipaux..... p4à11

Infos..... p12à15

Radio Montpeyroux..... p 16à17

Festivitésp 18à19

Associations..... p20à23

Une pensée pour celle qui nous a quitté

Michelle Marc veuve Banes



REDACTION COMMISSION INFORMATION

Tirage du 29 mai 2015

680 exemplaires



EDITORIAL

Nous allons rentrer dans la saison estivale où les fêtes, les repas de quartiers, les rencontres entre amis sont autant de moments conviviaux.

Ces temps festifs sont indispensables au fonctionnement harmonieux de notre collectivité.

Ils participent à la création de liens, à la mise en place d'animations, à savourer la vie et la cordialité.

Toutefois, il est important de respecter les personnes qui ne s'inscrivent pas dans ce schéma, et donc, de veiller à ce que les intérêts des uns ne nuisent pas aux intérêts des autres, en matière de bruit notamment.

Notre commune va accueillir nos aînés des 3 autres Montpeyroux les 6 et 7 Juin prochain :

- Aveyron
- Dordogne
- Puy de Dôme

A cette occasion, je lance un appel aux Montpeyrousiens qui souhaiteraient accueillir un couple ou une personne pour la nuit du 6 au 7 juin.

Nous serons, nous aussi reçus chez eux lors des prochaines rencontres.

Ce « jumelage » entre les 4 Montpeyroux de France est très important pour nous.

C'est une ouverture vers les autres, une chance de partager de bons moments, de rencontrer des personnes de régions différentes de la nôtre.

Au cours de ces années passées, de vrais liens d'amitié se sont créés entre les uns et les autres.

A nous de continuer ce bel élan !!!!!

Bon été et bonnes vacances à tous.



Commune de MONTPEYROUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six mars à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude GOUJON, adjoint au Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Philippe VIDAL, Catherine GIL, Gilles CREPEL, Christophe

BOYER, Norbert ALAIMO, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Fabrice VANQUATEM. Françoise VON LUSCHKA, Jeanine NONROY.

Etaient excusés : Marie-Claire FRYDER, Josiane LIGONNIERE, Claude CARCELLER, Béatrice WILLOQUAUX.

Ont donné procuration : Marie-Claire FRYDER à Norbert ALAIMO,

Béatrice WILLOQUAUX à Catherine GIL,

Josiane LIGONNIERE à Fabrice VANQUATEM.

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

Date de la convocation : 19/03/2015

L'adjoint soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

Objet : Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget général – BA Eau Assainissement

L'adjoint aux finances présente les comptes administratifs 2014 ainsi qu'il suit :

Budget général :

Exploitation :

Dépenses : 981 253.25 €

Recettes : 1 402 731.07 €

Excédent : **421 477.82 €**

Investissement :

Dépenses : 836.023.51 €

Recettes : 912 507.88 €

Excédent : **76 484.37 €**

Budget annexe Eau Assainissement :

Exploitation :

Dépenses : 242 136.41 €

Recettes : 324 499.66 €

Excédent : **82 363.25 €**

Investissement :

Dépenses : 224 063.44 €

Recettes : 451 600.88 €

Excédent : **227 537.44 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les comptes administratifs 2014 du budget général et du budget annexe Eau Assainissement tels que présentés ci-dessus.

Arrivée de Claude CARCELLER, qui prend la présidence de la séance.

Objet : Approbation du Compte de gestion 2014 – Budget général – BA Eau Assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2014 du trésorier, pour le budget général et le budget annexe Eau Assainissement, comptes strictement identiques aux comptes administratifs arrêtés en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les comptes de gestion 2014 du budget général et du budget annexe Eau Assainissement établis par le Trésorier, tels que présentés ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

Objet : Affectation des résultats 2014 – Budget général – BA Eau Assainissement

Où l'exposé du Maire, rappelant notamment qu'avec le transfert des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2015 au Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille (SIEPB) le budget annexe Eau Assainissement est clôturé, et entendu la précision de Monsieur GOUJON qui rappelle que le résultat de fonctionnement a toujours été affecté en investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AFFECTE ainsi qu'il suit le résultat 2014 du budget annexe Eau et Assainist :

en report à nouveau créateur l'excédent d'exploitation de **82 363.25 €** sur le budget général,

en report à nouveau créateur l'excédent d'investissement de **227 537.44 €** sur le budget général,

AFFECTE ainsi qu'il suit le résultat 2014 du budget général :

en dotation au cpte 1068 l'excédent d'exploitation de **421 477.82 €**,

en report à nouveau créateur l'excédent d'investissement de **76 484.37 €**.

Objet :Vote du taux des Taxes Locales Directes 2015

Où l'exposé de Monsieur le Maire, qui propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, et entendu Monsieur GOUJON qui précise que c'est la 4^{ème} année que les taux des taxes dites « ménages » n'augmentent pas,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE ainsi qu'il suit le taux des taxes locales directes pour 2015 :

TH : 15.79 %

TFB : 19.76 %

TFNB : 60.53 %

Arrivée de Béatrice WILLOQUAUX

oooooooooooooooooooo

Objet :Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2015 :

Budget général :

Exploitation : (voir annexe 1)

Dépenses : 1 416 960.00 €

Recettes : 1 416 960.00 €

Investissement : (voir annexe 2)

Dépenses : 1 405 422.00 €

Recettes : 1 405 422.00 €

Monsieur GOUJON précise que pour les subventions aux associations une enveloppe globale a été prévue, mais son affectation se décidera lors d'un prochain conseil municipal.

Objet :Indemnités élections 2015

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE le versement d'IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires) aux agents intervenant dans le cadre de l'organisation des élections politiques en 2015.

Objet : Demande de subvention – Raccordement électrique les Thérons –

Monsieur le Maire expose le projet d'extension du réseau électrique pour le raccordement d'une parcelle non desservie, ayant obtenu un permis de construire en décembre 2014, pour une cave et un logement, autorisation d'urbanisme dans laquelle il est mentionné que le demandeur prendra à sa charge les frais de raccordement.

Le montant des travaux s'élève à 45 701.88 € HT.

Par ailleurs, le syndicat mixte d'énergie du département de l'Hérault, sollicité, précise qu'une subvention de 30 000 € pourrait être allouée.

Le Maire propose de présenter ce dossier afin d'obtenir une subvention auprès du syndicat Hérault Energie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du syndicat Hérault Energie pour les travaux de raccordement au réseau électrique de la parcelle cadastrée Section D numéro 513 au lieu-dit « Les Thérons ».

oooooooooooooooooooo

Objet : Pont du Barry – Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande dont il est saisi, par la délégation départementale de la Fondation du Patrimoine.

Cette dernière soutient des projets publics ou associatifs de sauvegarde du patrimoine de proximité, et dans ce cadre peut participer au financement de l'action, dès lors que l'immeuble est non protégé au titre des monuments historiques. Il s'agit d'un complément de financement.

L'intervention de la Fondation du Patrimoine est obligatoirement accompagnée d'une souscription afin de mobiliser le mécénat local.

Les travaux de restauration du Pont du Barry remplissent les critères pour bénéficier de cette mesure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser un partenariat avec la Fondation du Patrimoine,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches utiles à cet effet, et notamment signer la convention à intervenir,

AUTORISE l'intervention de la fondation du Patrimoine dans le programme de travaux de restauration du pont du Barry.

Objet : SIEPB – Mise à disposition des biens

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement au Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille, la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements, services et contrats nécessaires à la gestion du service public relève du régime de droit commun, cependant il convient d'établir un procès-verbal précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

En effet, le transfert ne constitue pas un transfert de pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Le droit d'aliéner ne peut être transmis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens au Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille.

La séance est levée à 20h00

INFORMATIONS CCAS

Le CCAS vous informe :

que dorénavant la permanence du lundi se tient entre 16H et 18H au n° 4 rue de la dysse.

Le CCAS sera fermé en juillet et août (si message important appeler le numéro de la Mairie 04 67 96 61 07).

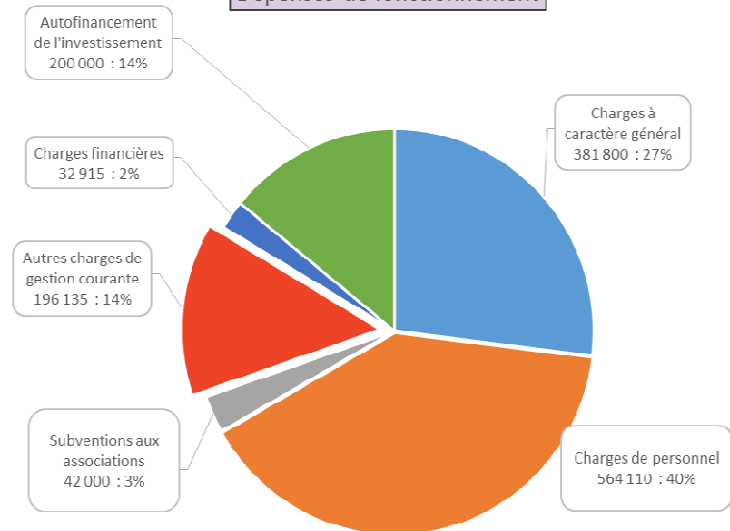
La première permanence de rentrée aura lieu le lundi 7 septembre sur rdv (demandes d'aide alimentaire).

Nous nous tenons à votre disposition pour des places de sorties culturelles gratuites sur orientation.

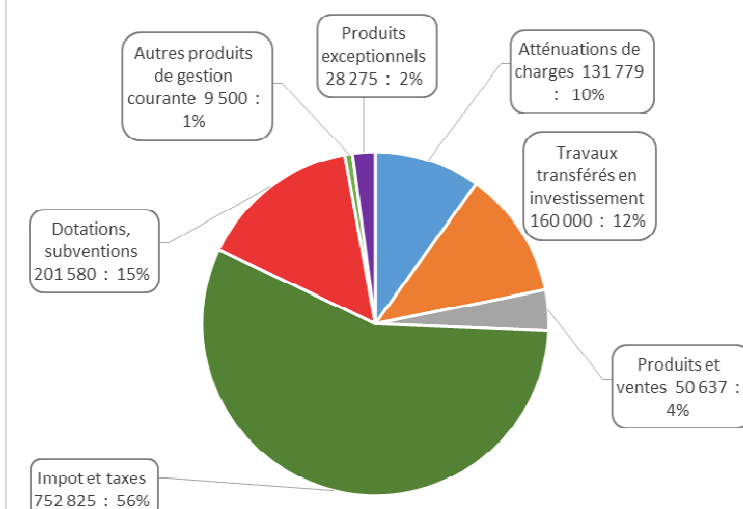
Pour tout renseignement appeler le 07 82 28 08 27.

ANNEXE 1

Dépenses de fonctionnement

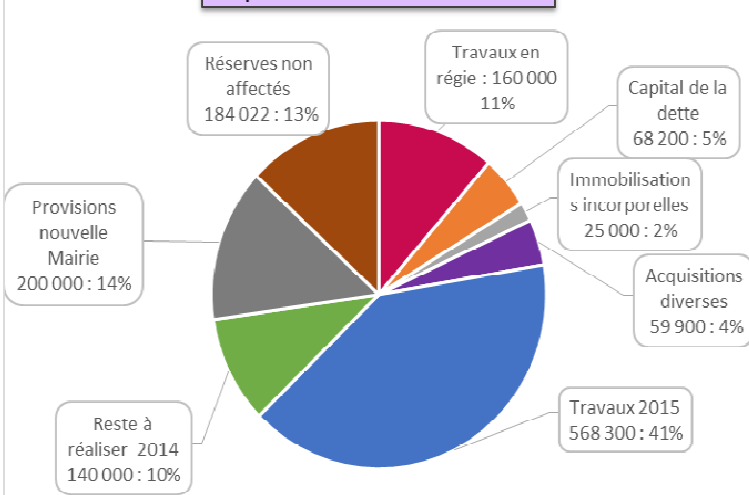


Recettes de fonctionnement

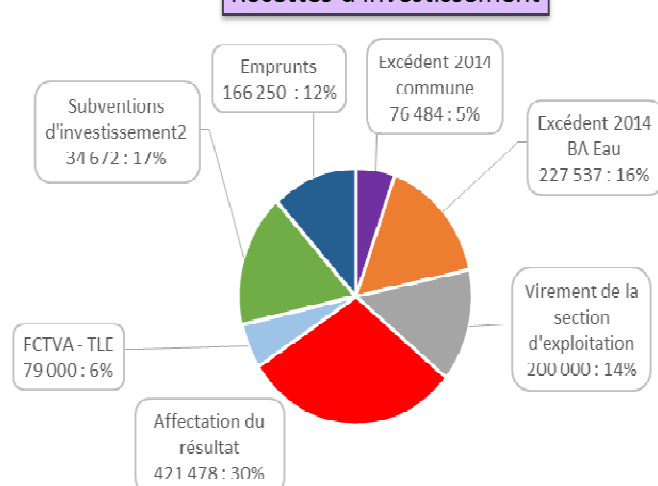


ANNEXE 2

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTPEYROUX

Séance ordinaire du 17 avril 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept avril à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Claude GOUJON, Philippe VIDAL, Jeanine NONROY, Marie-Claire FRYDER Catherine GIL, Gilles CREPEL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Fabrice VANQUATEM, Françoise VON-LUSCHKA, Béatrice WILLOQUAUX, Josiane LI-GONNIERE.

Etaient excusés : Bernard JEREZ, Christine ROMAIN.

Ont donné procuration : Bernard JEREZ à Jeanine NONROY,

Christine ROMAIN à Philippe VIDAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 10/04/2015

Secrétaire de séance : Norbert ALAIMO

L'adjoint soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 26 mars 2015.

Il est approuvé à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

Objet : Détail des subventions aux associations - 2015

Où l'exposé de Monsieur Claude GOUJON, adjoint en charge du budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE le détail des subventions 2015 accordées aux associations ainsi qu'il suit :

Amicale Meillade	3 000
Art Tention	1 200
Rébourdelis	600
Chorale 4 chœurs	500
Comité des Fêtes	7 000
Coopérative scolaire	2 295
Diane Montpeyroux	700
Foot ball	4 500
Foyer de l'Amitié	1 200
Foyer Rural	6 200
Société de chasse	1 000
Spéléo club	1 000
Séniors Vallée Dorée	300
Syndicat des Vignerons de Montpeyroux	4 500
L'atelier du Lundi	900
Les concerts d'Arboras	200
Dysse animée	2 500
Mieux-être	500
La Boule ensoleillée	150

Objet : Tarifs des séjours enfants – été 2015

Où l'exposé de l'élue en charge du dossier enfance jeunesse, qui présente le projet d'organiser des mini-camps pour les enfants de l'école de Montpeyroux cet été ; soit les 15,16, et 17 juillet et les 27, 28 et 29 juillet au bord du Lac du Salagou, pour les enfants du CP au CM2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE ainsi qu'il suit le montant de la participation qui sera demandée aux familles pour les séjours enfants organisés durant l'été 2015 :

15 € par jour et par enfant.

La séance est levée à 19h40

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX



LA POSTE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Après plusieurs années de « résistance » la commune a dû se rendre à l'évidence et accepter la réalité du retrait du territoire du service public qu'est La Poste, avec la menace d'une amplitude d'ouverture hebdomadaire de la Poste baissée à 12h à compter du 1^{er} janvier 2016, au lieu de 15h actuellement.

Le conseil municipal a donc accepté le passage en Agence Postale Communale. Les conditions proposées par la poste, comme le remboursement d'un emploi à temps partiel, ne seront peut-être pas toujours aussi favorables.

La dénomination change sensiblement et les opérations légèrement.

Concrètement qu'est-ce que cela signifie :

- un changement de statut : il s'agira désormais de personnel communal exerçant les prestations de la Poste : vente de timbres, d'enveloppes et de boîtes d'envoi pré-timbrées, réception du courrier, opérations de dépôt et de retraits au guichet, ouverture de compte, changement d'adresse, etc...

- une légère modification des prestations bancaires de la Poste : plafond de dépôt et de retrait d'espèces limité,

- mais surtout des plages d'ouverture élargies, et la question des absences non remplacées résolues.

Cette modification sera mise en place au cours de l'été, avec des travaux de réaménagement du local, dans lequel est prévu notamment un accueil du secrétariat de la mairie, ainsi accessible aux personnes à mobilité réduite.

COMITE COMMUNAL DES FEUX ET FORÊTS

Propriétaires ou ayants-droit	Vent > 40 km/h	1 ^{er} janvier au 31 décembre					
	Incinération de végétaux coupés	4 ^e 1 ^{er} janvier au 15 mars	2 ^e 16 mars au 15 juin	3 ^e 16 juin au 30 septembre	2 ^e 1 ^{er} octobre au 15 octobre	4 ^e 16 octobre au 31 décembre	
	Incinération de végétaux sur pied	4 ^e 1 ^{er} janvier au 15 mars	2 ^e 16 mars au 15 juin	1 ^{er} 16 juin au 30 septembre	2 ^e 1 ^{er} octobre au 15 octobre	4 ^e 16 octobre au 31 décembre	
Autres usagers Tout public		1 ^{er} janvier au 31 décembre					

Feux de forêts, C'est l'affaire de tous.

Cette année la campagne feux de forêts débutera le 04 juillet jusqu'au 13 septembre pour les bénévoles des comités communaux feux de forêts (prévention, surveillance, mise à disposition des pompiers), (37 communes de l'Hérault avec 960 bénévoles).

C'est l'affaire de tous car il est primordial de protéger la faune et la flore pour que les générations futures puissent profiter d'un environnement que beaucoup nous envie. C'est donc l'occasion de rappeler que les barbecues sont interdits en pleine nature du 1^{er} janvier au 31 décembre par arrêté préfectoral N° 2002.01.1932 du 25 avril 2002.

Le calendrier du brûlage qui est présenté ne concerne que les arboriculteurs et viticulteurs car tout ce qui provient de l'entretien des jardins doit être, de par la loi, évacué en déchèterie, sauf ce qui provient de l'obligation légale de débroussailler comme indiqué dans l'article consacré à cette activité.

Comme déjà évoqué dans un précédent Echo, tout le monde n'a pas la possibilité d'évacuer ce qui provient de l'entretien des jardins et certains continuent de brûler. Si tel est le cas, attendez la période du 16 octobre au 15 mars, une journée où le vent est inférieur à 30Km/H. La saison estivale feux de forêts coûte 5 millions d'Euros chaque année au département uniquement pour les sapeurs pompiers (non compris les forestiers sapeurs et les armées en renfort), il ne serait donc pas correct d'alourdir la facture en ces temps difficiles en faisant des feux qui de toute façon seront signalés avec en prime 135 € d'amende pour le contrevenant plus les frais du secours si l'incendie s'étend (gendarmerie, police municipale à venir, office de la chasse et de la faune sauvage, DDTM).

Sauvegardons la nature et n'alourdissons pas la facture. Ce n'est donc pas que l'affaire des bénévoles qui font un super travail dans une bonne ambiance, c'est bien l'affaire de tous.

Comme pour le débroussaillage si vous avez des doutes ou des questions n'hésitez pas à contacter CH Marquez (charlesmarquez17@hotmail.com) qui vous donnera toutes les informations nécessaires.

Obligations légales de débroussaillage

A la demande de notre maire, quelques rappels sur l'obligation légale de débroussaillage. Sur les 343 communes de l'Hérault, Montpeyroux fait partie des 183 communes où le risque incendie est globalement fort. 81 communes sont en risque moyen et 103 en risque faible ou nul. Le débroussaillage ne s'adresse pas à tous mais à ceux dont les maisons sont situées en zones de bois, garrigues maquis. Donc Saint Etienne et les zones périurbaines de Montpeyroux sont concernées quand les habitations bordent un bois, une garrigue. Ce débroussaillage est une obligation de l'article L 131-10 du code forestier.

Pourquoi : Débroussailler permet de protéger les espaces naturels combustibles, d'éviter que des incendies n'atteignent les habitations et aussi de sécuriser les personnels en charge de la lutte contre les incendies.

Quoi : Il s'agit de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de la maison et de part et d'autre d'un chemin privé sur 5 mètres. Attention si les 50 mètres débordent sur une propriété voisine, c'est le voisin qui est responsable depuis mars 2013. Si la voie d'accès appartient à la commune, c'est cette dernière qui a obligation de débroussailler.

Comment : Soit le propriétaire effectue lui-même le débroussaillage mais il peut aussi le confier à une entreprise spécialisée. La taille est horizontale mais aussi en hauteur dans les zones exposées. Tous les détails sont sur le site internet de l'Etat. [Herault.gouv/ Agriculture-foret-et -développement](http://Herault.gouv/Agriculture-foret-et-developpement).

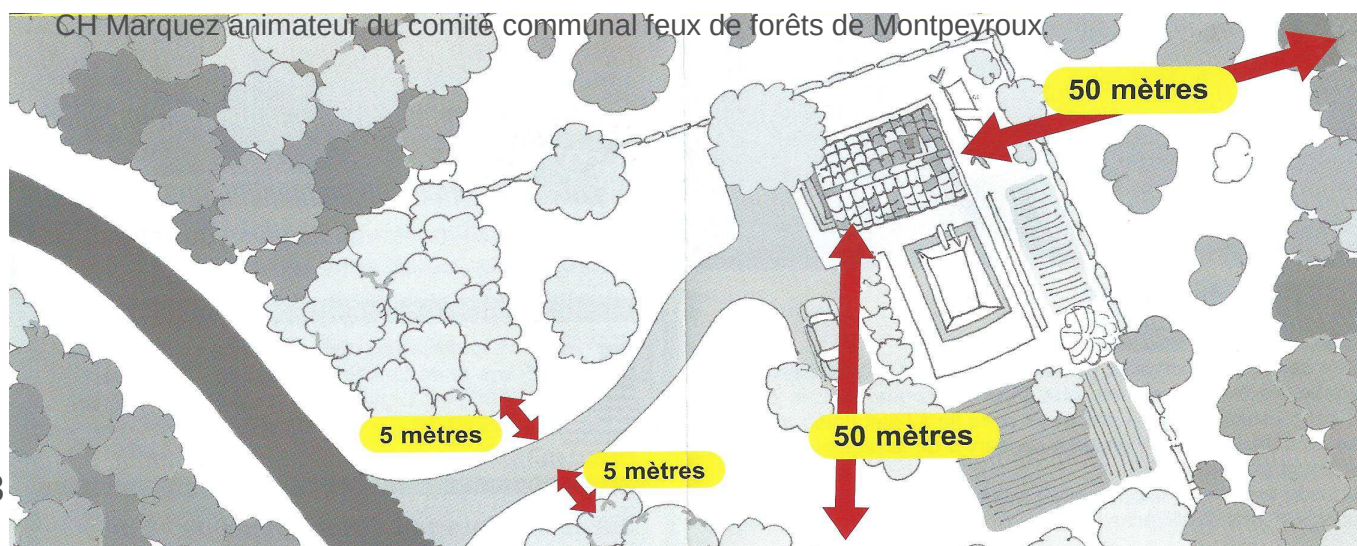
Après : Le propriétaire peut, suivant le calendrier joint, brûler ce qui provient du débroussaillage en tenant compte du calendrier, et des jours où le vent est inférieur à 30 KM/H.

Bon à savoir : Ce qui provient du simple entretien des haies ou du jardin ne peut pas être brûlé et doit être évacué en déchetterie. Les déclarations en mairie sont obligatoires pour le brûlage des résidus issus du débroussaillage mais la mairie n'a pas autorité pour autoriser le feu. Elle doit être en contact avec le SDIS 34 pour savoir si la période est favorable ou non.

Enfin : Le code des collectivités territoriales permet au maire de la commune de mettre en demeure un propriétaire de procéder au débroussaillage de sa parcelle. En cas de refus, l'amende peut être de 1500€ avec en plus, 30€ par mètre carré non débroussaillé et les travaux effectués sur ordre du maire et effectués par une entreprise seront à la charge du propriétaire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter CH Marquez

(charlesmarquez17@hotmail.com) qui vous donnera de plus amples informations.



NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE MONTPEYROUX

La commission communication a mis en place un **nouveau** site internet pour Montpeyroux.

Vous pouvez y accéder sur : www.montpeyroux34.com

Vous pourrez envoyer les articles ou informations à publier à l'adresse suivante :

commission.com@montpeyroux34.com

Voici la page d'accueil :



Nous remercions spécialement Daniel SCREVE qui nous a énormément aidés à la réalisation de ce site.

Festival Les Nuits Couleurs – 10ème



Ouverture du festival, à Montpeyroux : **dimanche 28 juin** –
19h place du couvent

Concerts, animations pour les enfants, dégustation de vins et stand de producteurs locaux.

Concert de King Ayisoba / Musique Africaine

Artiste ghanéen renommé, joueur de Kologo (guitare traditionnelle), King Ayisoba nous propose une musique inspirée des rythmes du Ghana, portée par une voix très singulière tour à tour douce et suave puis rocailleuse. Son style unique, dépouillé, joyeux et aussi frénétique nous contamine et nous transporte dans un voyage musical dansant.

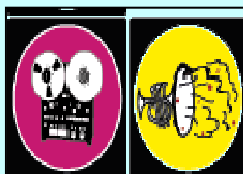
+ Première partie en cours de programmation

Buvette et restauration sur place – Entrée Libre

Informations : Les Nuits de Gignac : 07 70 49 27 91 - infos@nuitscouleurs.fr

www.nuitscouleurs.fr

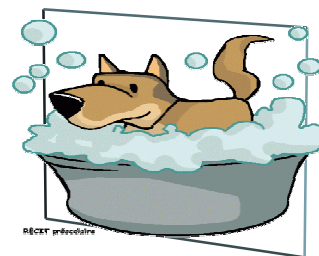
Soirée en partenariat avec la mairie de Montpeyroux, le Foyer Rural de Montpeyroux, le Mouvement Rural de l'Hérault, la communauté de communes Vallée de l'Hérault et le conseil départemental de l'Hérault.



RADIO MONTPEYROUX

Dans le cadre de l'embellissement et la propreté du village, la municipalité installe des toutounets mis à la disposition des propriétaires de nos amis canins

n'hésitez pas à les utiliser !!!!!



Vous avez pu remarquer que la place du village paraît un peu défraîchie. Ne vous inquiétez pas !!!!!

Prochainement un aménagement de la place va être organisé.

Après concertation avec les commerçants, des places vont être réservées pour la clientèle plus création d'une place handicapé.

Des places de parking sont toujours disponibles au parking du couvent et place François Villon

Nous comptons sur vous pour faire un effort, pour que notre village reste « un beau village accueillant »



MARCHER DEMIE HEURE PAR JOUR, C'EST BON POUR LA SANTE



LA FÊTE DES ASSOCIATIONS AURA LIEU CETTE ANNEE

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Fonctionnement de la Carte Ambassadeur

Réservée aux habitants de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, cette carte nominative est disponible sur simple demande accompagnée d'un justificatif de domicile, à l'Office de Tourisme Intercommunal à Gignac, à Saint-Guilhem-le-Désert, à la maison du Grand Site de France au pont du Diable ou à Argileum, (la maison de la poterie.)

Une seule carte est délivrée par foyer.

Elle accorde un accès illimité et gratuit aux sites et activités partenaires pour l'ambassadeur venant accompagné d'au moins une personne payante.

La carte a une validité permanente, il suffit de se connecter au site internet de l'Office de Tourisme pour consulter les mises à jour annuelles des listes de partenaires.



www.saintguilhem-valleeherault.fr Rubrique « carte ambassadeur »

COLONNES DE TRI ET DEPÔTS SAUVAGES

Des dépôts sauvages de déchets sont présents autour des colonnes de tri sélectif malgré un nettoyage très régulier par les agents de la commune. Cet acte anti-citoyen est une véritable nuisance visuelle, et environnementale.

A savoir : les dépôts sauvages de déchets sont interdits par la loi de juillet 1975 et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Il n'y a que le contenu des colonnes qui est collecté. Pour tout ce qui n'est pas admis dans les points tri, vous pouvez le déposer à la déchèterie sur la route de St Jean de Fos.

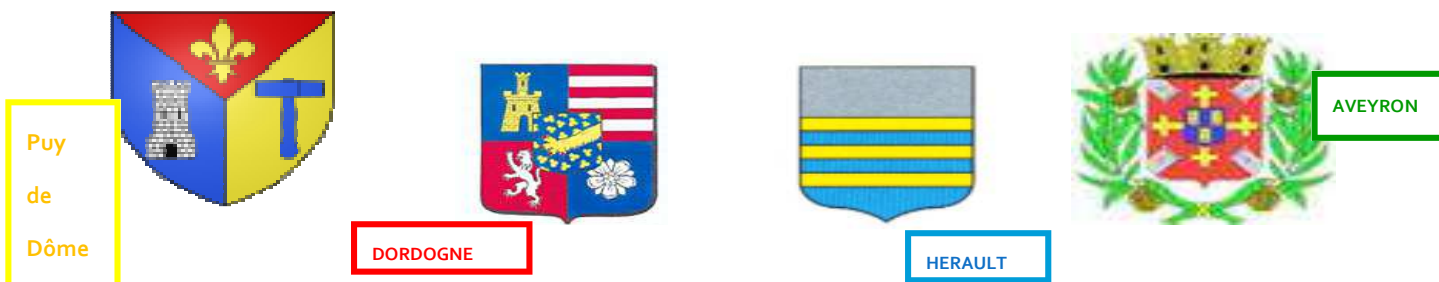
Respectez également les consignes affichées sur les colonnes de tri. En effet les erreurs de tri coûtent cher car ils engendrent du travail et du transport supplémentaire.

Les déchets déposés dans les colonnes jaunes à emballage sont triés au centre de tri de Pézenas. Le refus est passé d'un taux moyen de 20% à 37% l'année dernière. Ces déchets refusés sont ensuite enfouis avec les déchets résiduels.

Plus d'infos : Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46 – www.syndicat-centre-herault.org

LES 4 MONTPEYROUX

LES 6 ET 7 JUIN 2015



SAMEDI 6 JUIN

Accueil par les Montpeyrousiens 34 des Montpeyroux Dordogne et Montpeyroux Puy de Dôme

DIMANCHE 7 JUIN

Accueil par les Montpeyrousiens 34 de Montpeyroux Aveyron

Le matin : visite de la grotte de la Clamouse ou visite de Argiléum (au choix)

Retour prévu autour de 13h

La Municipalité vous accueille sous les halles pour un apéritif entre les 4 Montpeyroux

Tous les Montpeyrousiens sont cordialement invités.

Inscription à la Mairie pour le repas du DIMANCHE 7 JUIN à 13h

Nombre de personnes :x 20 € =

NOM :

PRENOM :

17 Chèque libellé à l'ordre de Vivons Montpeyroux

Repas pris à l'église St Martin du Barry

Le dimanche 7 à 13h

Sur inscription 20€

MENU : Salade
Gardiane de taureau
Fromage
Tropézienne
Café



LA TRANSHUMANCE



AVOS IMPRESSIONS - 04 67 57 41 28

SAMEDI 13 JUIN 2015 - 18H30

PARCOURS - RUE DE LA DYSSE, PLACE DE L'HORLOGE, PARKING DU COUVENT

REPAS TIRÉ DU SAC A PARTAGER AVEC SES VOISINS

MUSIQUE - "BISCAM PAS" - GROUPE OCCITAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE ET DE LA CAVE COOPÉRATIVE ET LA FAMILLE SALTEL

MONTPEYROUX

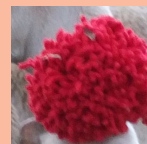
Un grand merci

«

« aux tricoteuses »

De l'atelier du mercredi du
FOYER DE L'AMITIE

Qui ont confectionné les
pompons pour les moutons



**UN GROUPE DE RANDONNEURS PARTIRA
A LA RENCONTRE DU TROUPEAU
RENDEZ VOUS A 16H PARKING DU ROSAIRE**



FÊTE NATIONALE



Le Mardi 14 Juillet toute la journée

Apéritif offert par la Municipalité à partir de 12h30

SUIVI DU REPAS cour du couvent



MENU

Salade composée

Macaronade

Fromage

Glace

café

INSCRIPTIONS

Jusqu'au vendredi 10 Juillet dernier délai

AU BUREAU DE TABAC

A L'EPICERIE

A LA BOUCHERIE

A LA MAIRIE

TARIFS : 10 euros adulte - 5 euros enfants de 5 à 12 ans
Gratuits pour les moins de 5 ans (inscrits)

APRES MIDI



POUR LES ENFANTS : jeux gratuits, coins détente

Buvette sur place , ventes de crêpes

PETANQUE A 17H



A partir de 19h repas tiré du sac cour du couvent

FEUX D'ARTIFICE TIRE cette année

au parking du conseil départemental au Barry



La soirée musicale se terminera avec **INDIGOK**





Le Rêve, Le Douanier Rousseau, 1910
Museum of Modern Art, New York

L'achèvement du Monde

Un spectacle de la *Compagnie de la Distillerie*
produit par *Art Tention*

« On le sait, l'homme n'aime la difficulté que lorsqu'il parvient à la vaincre. »
« Les êtres humains étaient tant gagnés par les délices de la société of consommation qu'ils ont presque complètement cessé, au fil des ans, de croire en Dieu. »
« Moi, je dis : la télé, c'est mieux que l'école... C'est moins la prise de tête... »
« La République s'occupait de tout : indemnisation des victimes, dès demain matin !... »
« Le pays retenait son souffle. L'unanimité flottait, épaisse, avec des grumeaux farineux. »
« Voyez, par exemple : *vieux*. C'est un mot qui frise l'insulte. »
« Et si on faisait la fête tous les jours... La fête tous les jours ! Non stop. »

Interprétation. Isabelle Bosquet, Jean-Pierre Bouvier, Luce Camboulives, Colette Caminade, Michèle Cros, Daniel Debilliers
Ecriture, mise en scène. Joël Amador

Durée du spectacle. 1h45

MONTPEYROUX, salle polyvalente, vendredi 12 et samedi 13 juin 2015 à 21h
Participation au chapeau



FOYER RURAL.....

Dimanche 14 Juin 20h-21h à Montpeyroux

Spectacle de Danse Contemporaine

Place de l'Horloge, sous les Halles, entrée libre.

Présentation de la pièce dansée "**D'amour**". D'amour est né du travail conjoint de neuf danseurs amateurs (membres pour certains du groupe de danse adulte du foyer rural de Montpeyroux) et de la chorégraphe montpelliéraine Florence Bernad, directrice artistique de la cie Groupe Noce. Inspirée par l'œuvre de **Pina Bauch**, elle s'est servi de la matière improvisée des danseurs pour construire une pièce en 11 actes: "**D'amour**". Cette pièce s'est élaborée sur deux années, résultat de la rencontre entre l'univers artistique de Florence et la matière corporelle des danseurs.

FOYER RURAL DE MONTPEYROUX

Le Collectif THEÂTRE LILA
Joue
MOLIÈRE
Le bourgeois gentilhomme



Jeudi 2 juillet 2015 Salle Polyvalente à 21h

Un spectacle sur tréteaux pour comédiens, clowns, artiste de cirque, chanteuse et musicien.

Un spectacle musical burlesque sur la vanité humaine !

*«Tout ce qui est prose n'est point vers ;
et tout ce qui n'est point vers est prose.» Molière*

Le Collectif Théâtre Lila offre au public un spectacle fidèle à l'œuvre de Molière mais également truffé de moments de comique hilarant pour l'adaptation du Bourgeois Gentilhomme. Un excellent jeu des comédiens couvrant la palette des émotions et sentiments humains d'hier et d'aujourd'hui (...) Un bonheur absolu (article presse). Huit comédiens évoluent dans un rythme enlevé endossant le rôle des dix-sept personnages de la comédie, les danseurs des ballets, la musique et les chants.

Réservation au Foyer Rural : 04 67 44 00 03 fr.montpeyroux@wanadoo.fr-<http://fr.montpeyroux.fr>

Le collectif Théâtre Lila en partenariat avec le **Foyer Rural** animera en amont des ateliers de sensibilisation aux pratiques artistiques en milieu scolaire à l'école de Montpeyroux.

Les partenaires : le Foyer Rural, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, la CCVH, le CG34, la Municipalité.



FOYER DE L'AMITIE



L'Atelier de Technique Vocale :

Une activité du Foyer de l'Amitié

Ils étaient plus de 200, membres des familles, amis des chanteurs à se rassembler le 17 Mai dans la salle polyvalente de Montpeyroux afin d'assister au spectacle de fin d'année de l'Atelier de Technique Vocale du Foyer de l'amitié "Chantons le FA".

Moment plein d'émotion, de rire, de partage, de convivialité et de complicité entre les chanteurs et les spectateurs, où l'on a pu apprécier au travers des morceaux proposés, les progrès accomplis. Le final "Le lion est mort ce soir", bissé, une vingtaine d'enfants est montée sur scène pour conclure ce spectacle en apothéose.

"Chantons le FA" vous donne rendez-vous à l'an qué ven. En attendant, nous allons faire travailler nos cordes vocales dans la joie et la bonne humeur.



AMICALE MEILLADE



L'Amicale Meillade se réunit pour un repas tiré du sac au jeu de ballon
le vendredi 3 juillet à partir de 20H.

Apéritif offert

Pour une meilleure organisation, merci de vous inscrire au 07 50 99 24 57.

La fête du quartier aura lieu le samedi 22 Août avec un repas dansant à 20H
(renseignements et inscription au même numéro)

Loto le dimanche 23 après-midi à 17H.

Venez nombreux !



L'Association Mieux Etre vous propose un Stage de Sophrologie

Samedi 13 juin de 9h à 12h30 - Prix : 20 euros/personne

Salle du Rosaire à Montpeyroux - Tenue confortable + petit matelas recommandés

Améliorer sa confiance en soi

Dans une ambiance conviviale, à l'aide de pratiques simples et adaptées,
venez prendre conscience de vos propres ressources et apprenez à les renforcer harmonieusement.

Renseignement auprès de l'animatrice :

Danièle Amadini sophrologue diplômée 06.83.12.78.69

Inscription jusqu'au vendredi 12 juin : Blanche Auener : 06.16.52.16.79

Le stage proposé par l'association AME sera maintenu avec un minimum de huit participants

L'Atelier du Lundi vous informe
de ses prochaines manifestations.
notez bien ces dates.



Du 12 juin au 21 juin 2015

Notre exposition concours est pour sa cinquième année, à l'Eglise ST Martin du Barry, en collaboration avec l'Association de St Félix de Lodez: Culture Plurielles plus de 30 artistes exposent. Le concours du Jury a pour thème: "L'abstrait".
Le vernissage se fera le vendredi 12 juin à partir de 17H30

Nous vous espérons nombreux .

Heures d'ouverture en semaine de 15H à 19H, W.E de 10h30 à 12h et de 15H à 19H.

A la rentrée nous partons pour une journée en car sur la route du sel, en petit train nous découvrirons les salins du Midi ,son Histoire et son fonctionnement. Nous proposons une ballade inattendue dans la Camargue au plus près des Toros, des chevaux ,de la flore (sa Saladelle et tamaris...). Le détail de cette journée ouverte aux premiers Montpeyrousiens inscrits, sera communiquée ultérieurement.

Un loto sera organisé à Clermont l'Hérault ,en Octobre ou en novembre. La date sera définitivement établie suivant la disponibilité de la salle de Clermont. A noter que les bénéfices de ce loto serviront à un don pour le Téléthon 2015, et à aider à financer nos sorties et principalement celle ouverte aux Montpeyrousiens ,Notre idée étant de réduire la participation financière des participants et les rendre plus accessibles à tous.

Les adhérents de" l'Atelier du lundi" partent pour deux jours à Lyon les 27 et 28 juin 2015.Voyage en train jusqu'à la gare de Lyon.1er jour découverte commentée en car panoramique, suivi des visites De Fourvière ,du musée de la soie.
Soirée dans un "bouchon " restaurant typique de Lyon : La Brasserie Georges .

Le lendemain poursuite de la découverte des quartiers de Lyon en car panoramique .Visite guidée des Traboules. suivant notre temps libre, nous espérons pouvoir faire des haltes au musée des Confluences ou autre .Le retour est prévu en fin de journée du 28 juin.

Nous avons aussi au programme une journée sortie en covoiturage à la Cathedrale d'Images des Baux en Provence. et d'autre visites dans des musées de la région.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bon été et espérons vous revoir lors de notre expo ,ou à l'occasion de nos sorties et autres manifestations.

L'Atelier du Lundi

pour tout contact : Mme M.F GOUJON,06 76 53 86 03 ou 04 99 91 07 42

LA TRANSHUMANCE, C'EST LA FÊTE, C'EST BIENTÔT

S'il est une tradition bien ancrée chez nous, c'est la transhumance. Synonyme de soleil, de rire, de fête, on la prépare des mois avant le passage du troupeau. Il y en a même qui fabriquent de gros pompons rouge que l'on accrochera le jour J (oh pardon, le jour T !) au cou des brebis.

Au jour dit, les plus courageux descendent à pied jusqu'au pont suspendu de Gignac, arborant fièrement qui une casquette, qui un tee-shirt



sur lesquels trônent une brebis et le nom de Montpeyroux ressortant en grosses lettres noires sur le fond blanc du tricot. En cours de route, on rencontre des visages connus et d'année en année les mêmes questions fusent : "Ils sont partis ?" - "Non, ils sont encore dans l'enclos, mais ça ne va pas tarder !". Alors, on hâte le pas et plus on approche du but et plus les gens s'agglutinent sur le bord de la route dans un joyeux brouhaha où le désordre est maître.



"Ils arrivent !" Clameur qui fait tourner toutes les têtes. Elles sont là, les vaillantes bêtes. Après une nuit passée à se reposer sous la garde des "Patous", adorables gros chiens aux poils blancs et doux, débonnaires lorsqu'ils suivent le troupeau, redoutables gardiens dès que les brebis sont parquées. Elles leur appartiennent et gare à l'inconscient qui voudrait franchir les barrières pour aller caresser les brebis : un grognement accompagné d'un retroussement des babines sur des dents redoutables dissuade vite l'intrus d'aller plus loin.

"Ils arrivent". Tout le monde se masse devant le pont pour laisser passer les bêtes. Les bergers séparent le troupeau en trois parties. Regards étonnés des néophytes ! Les premières brebis s'élancent. Le bruit de leurs sabots sur le goudron et les vibrations faisant bouger le tablier du pont les affolent. Certaines se montent dessus au risque de se blesser pour passer plus vite. C'est la course vers la route salvatrice. Par trois fois, une masse de dos laineux se rue à l'assaut du pont. Arrivées saines et sauves de l'autre côté, les brebis s'arrêtent et commencent à brouter tranquillement l'herbe des talus. Les chiens de berger, pelage noir et blanc, yeux souvent vairons, ramènent au sein du troupeau les récalcitrantes soudainement éprises d'indépendance.

C'est un long cortège qui s'ébranle, bêtes et gens mêlés au son des sonnaillles pendues au cou des brebis, des cris de joie et des rires des enfants. Il faut tout le savoir faire des chiens pour que les ovins restent dans le rang. Il fait très chaud et tout ce petit monde a soif. Enfin, les premières maisons du village apparaissent. Montpeyroux nous voilà ! Les habitants de la rue de la Dysse sont sur le pas des portes. Pour rien au monde il ne rateraient l'arrivée du troupeau et sur la place une nuée fait une haie d'honneur aux bêtes et à leurs accompagnants. Des applaudissements fusent. Les brebis courent. Sans hésiter elles entrent dans l'enclos délimité par des barrières et immédiatement se mettent à brouter. Les patous se laissent tomber à terre, langue pendante. Les bergers n'ont pas encore droit au repos. Ils doivent encore abreuver leurs animaux, surveiller s'il y en a qui boitent. Les chiens suivent leurs maîtres pas à pas. Les barrières se referment. Pour les hommes, pour tous ceux qui ont suivi la transhumance et tous les autres, c'est le moment convivial de l'apéritif. De longues tables ont été dressées et le repas "tiré du sac" est partagé dans un grand élan d'amitié. Chacun a à cœur de faire goûter à ses voisins ce qu'il a amené. Moment de partage dans un repos bien gagné. Les dernières notes de la "cabrette" accompagnent les attardés puis le silence enveloppe l'enclos, rompu par les bêlements et le tintement des clochettes. Demain, le troupeau repartira à l'aube accompagné par quelques courageux. Bergers et chiens reposés reprendront la route avec eux jusqu'au plateau du Larzac où ils passeront l'été. Ils repartiront de l'estive à l'automne pour regagner leur bergerie en bas dans la plaine. Et l'été prochain nous trouvera tous au pont suspendu pour accompagner une année encore la transhumance des brebis.



MOANGI

